

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 18

Ayant pris part au vote
(vote public) : 22

- o Pour : 22
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul:0

Date de convocation :

Le 9 septembre 2025

Date d'affichage :

Le 9 septembre 2025

DELIBERATION N° :

DC/2025-09-15/05

OBJET DE LA SEANCE :

Réhabilitation de la
maison des sœurs
(Saint-Julien-Molhesabate)

Etude de marché

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Romain-Lachalm (salle des fêtes),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gladys DURIEUX)*

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à M. POINAS J.-Michel. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline. M. TOURON Jean-Marc donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard. M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.

M. SANTY, Vice-Président rappelle les délibérations du Conseil Communautaire :

- n° DC/2021-03-22/03 du 22 mars 2021 approuvant le plan de mandat communautaire 2020-2026 et notamment l'action suivante : « accompagner la création d'offres de remise en forme et de maintien en forme post-soins (SIEL BLEU...) »,
- n° DC/2023-10-02/08 du 2 octobre 2023 décidant de soutenir la candidature de la Commune de Saint-Julien-Molhesabate au programme national « Village d'Avenir » en lien avec le projet de résidence d'accueil SIEL BLEU.

Il précise que la Commune de Saint-Julien-Molhesabate a été retenu comme « Village d'Avenir » par le Préfet de la Haute-Loire le 27 novembre 2023.

Depuis, une étude d'opportunité sommaire pour la mise en valeur du site de l'Ecole des Sœurs de Saint-Julien Molhesabate a été lancée (financée intégralement par l'ANCT) et réalisée en 2024-2025 dont les principales conclusions sont :

- Définir un concept clair : ressourcement, remise en forme et déconnexion
- Partir du concept des maisons d'accueil SIEL BLEU
- Associer d'autres partenaires : Village de l'Entraide...
- Cibles de clientèle à creuser
- Hébergement et restauration à lier

M. SANTY précise que suite à cette étude, il a été acté par le Comité de Pilotage suivant ce projet de la nécessité de lancer une étude de marché afin de préciser les éléments suivants :

- Définir le concept :
 - o Cibles de clientèles
 - o Besoins en aménagement et en prestations
 - o Analyse concurrentielle
 - o Facteurs clés de la réussite
- Eléments de réalisation :
 - o Programmation
 - o Budget prévisionnel
 - o Gouvernance
 - o Montage juridique

Cette étude pourrait être lancée en octobre 2025 pour un rendu dans le 1^{er} trimestre 2026.

M. SANTY indique que le Bureau des Maires propose au Conseil Communautaire que cette étude de marché soit portée par la Communauté de Communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe que la Communauté de Communes assume le portage administratif et financier de l'étude de marché préalable à lancer dans le cadre de la réhabilitation du site de l'Ecole des Sœurs de Saint-Julien Molhesabate,
- charge le Président de procéder au lancement de la consultation correspondante conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique,
- charge le Président et le Vice-Président délégué d'assurer le suivi de cette étude et de prendre toutes décisions utiles dans le cadre de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gladys DURIEUX
Secrétaire de séance,



Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20250915-DC2025091505-DE
Reçu le 30/09/2025